



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

**Avis public d'entrée en vigueur du règlement
Z2019-12**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 décembre 2024, la Municipalité de Napierville a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro Z2019-12 modifiant le règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements en vue d'autoriser et encadrer les logements accessoires**

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 15 janvier 2025. Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 16 janvier 2025. Le *Règlement numéro Z2019-12* est donc en vigueur depuis le 16 janvier 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 20 JANVIER 2025

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE